



**CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE
2008 - 2009
Nouvelles pratiques artistiques**

Étapes de réalisation

À CONSERVER POUR LA TOURNÉE

N.B. Lorsque vous retrouvez le symbole * qui suit le nom d'un document, cela désigne que le document est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.artsmontreal.org/doctournees.php>

ou si vous désirez ce document en ligne, et les liens s'y rattachant, veuillez vous rendre à l'adresse suivante :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/etapes_npa_08-09.pdf

1. VÉRIFICATION DU CALENDRIER DE TOURNÉE

Dans un premier temps, veuillez vérifier les dates du calendrier de tournée en vous assurant de la faisabilité de chacune des dates. S'il y a une erreur, communiquez avec Michel Niquette au 514 280-3585, du lundi au jeudi. Si jamais vous souhaitez apporter une modification de date, vous devez d'abord communiquer avec nous. Ensuite, si vous deviez communiquer directement avec le diffuseur, vous devrez alors nous faire part des changements de date.

2-A. VÉRIFICATION DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE

L'organisme est responsable d'évaluer la faisabilité technique de leur événement dans les lieux déterminés. Une visite de chacun des lieux doit être faite **avant le 16 mai 2008**. L'organisme en assure l'organisation.

Faisant suite à ces visites, une confirmation écrite devra être expédiée (télécopieur : 514 280-3789) au Conseil des arts **au plus tard le 23 mai 2008** faisant état de cette faisabilité technique. Vous utiliserez le calendrier de tournée sur lequel y sont mentionnés les lieux. À côté de chacun des lieux, en guise de consentement, le/la responsable de la tournée appose sa signature.

2-B. FICHES TECHNIQUES DES LIEUX DE DIFFUSION MUNICIPAUX

À l'adresse électronique indiquée plus haut, il est possible d'obtenir la dernière mise à jour des fiches techniques des lieux de diffusion municipaux de l'île de Montréal (arts de la scène) *. Le document s'intitule : **fiches_techniques_as_08-09.pdf**.

Ou si vous êtes actuellement en ligne, veuillez cliquer sur ce lien :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/fiches_techniques_as_08-09.pdf

3. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Après l'autorisation de votre subvention (début-juin), vous recevrez une lettre du Conseil des arts confirmant le montant accordé pour la tournée. Trente jours avant la première

représentation, 50% de votre subvention vous sera remis (si vous avez satisfait aux demandes du **point 4**). À la réception de toutes vos ententes signées * (**point 5**), vous recevrez le deuxième versement de 25%. Le troisième et dernier versement de 25% vous sera versé à la réception de votre rapport final de tournée * (**point 6**).

4. PHOTOGRAPHIES ET DOSSIER DE PRESSE NUMÉRISÉS - (DATE LIMITE : 11 AVRIL 2008)

Par courrier électronique à gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca ou sur CD ou DVD :

Si ce n'est pas déjà fait, nous faire parvenir 3 photos numérisées ainsi que les crédits photographiques s'y rattachant (de qualité professionnelle, 300 dpi, de format 5 x 7). Ces photographies seront transférées sur cédérom qui sera expédié au diffuseur. Faire parvenir également un dossier de presse complet, numérisé. **Seulement les photos accompagnées du descriptif et crédit nécessaires seront expédiées aux diffuseurs.**

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez le document servant à la description des photographies *. Le document s'intitule : **descriptif_photos.xls**

Ou si vous êtes actuellement en ligne, veuillez cliquer sur ce lien :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/descriptif_photos.xls

L'organisme s'engage à n'expédier que des photographies d'œuvres libérées de tous droits d'utilisation, et ce pour le diffuseur ou le Conseil des arts de Montréal, pour la durée de l'événement. Ces photographies ne serviront que pour la promotion de l'événement.

5. ENTENTE À SIGNER AVEC LES DIFFUSEURS

L'organisme devra signer une entente * avec chacun des diffuseurs. Vous pourrez commencer la signature des ententes **dès le 4 juin 2008**. Quand vous avez reçu toutes les ententes signées des diffuseurs, vous devez faire parvenir par courrier régulier, au Conseil des arts les copies, en expédier une copie à chacun des diffuseurs respectifs et vous conservez les autres copies.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez l'entente type *. Le document s'intitule : **entente_org-diff_npa.xls**

Ou si vous êtes actuellement en ligne, veuillez cliquer sur ce lien :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/entente_org-diff_npa.xls

6. RAPPORT FINAL DE TOURNÉE

Dès que votre tournée est terminée, vous pouvez nous faire parvenir votre rapport final de tournée *. Celui-ci devra contenir :

- la fiche « Résumé » de la tournée (où est inscrit le nombre total de spectateurs) ;
- une fiche d'évaluation pour chacun des lieux de diffusion (ces résultats seront comptabilisés et utilisés pour la tournée de l'année suivante) ;
- un budget révisé de la tournée (budget réel)

Si vous ne l'avez pas déjà fait, faites-nous parvenir toutes les ententes signées * (**point 5**). À la réception de ces documents, nous pourrons vous faire parvenir votre dernière tranche de subvention. Le délai est environ de trois semaines.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez le rapport final de tournée *. Le document s'intitule : **rapport_final_npa_08-09.xls**.

Ou si vous êtes actuellement en ligne, veuillez cliquer sur ce lien :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/rapport_final_npa_08-09.xls

7. OUTILS DE PROMOTION

Comme vous l'avez constaté lorsque vous avez complété votre demande de subvention, les programmes soirées ainsi que les affiches sont assumés par l'organisme. Ceux-ci doivent être fournis par l'organisme. Une partie de votre subvention vous a été accordée pour couvrir ces frais. Toutefois, avant d'en faire l'impression, **vous devez faire approuver votre matériel promotionnel** auprès du directeur du développement et des communications, Christian O'Leary à coleary.p@ville.montreal.qc.ca ou au 514 280-3991. Au minimum un **délaï de 72 heures est demandé** (jour ouvrable), les documents doivent être en format WORD, PDF ou JPEG.

8. PLAN DE VISIBILITÉ DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Avant toutes publications, nous vous demandons de consulter le plan de visibilité * (obligations de l'organisme).

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez le plan de visibilité *. Le document s'intitule : **plan_visibilite_08-09.pdf**.

Ou si vous êtes actuellement en ligne, veuillez cliquer sur ce lien :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/plan_visibilite_08-09.pdf

9. LOGO DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Pour vous procurer ce logo, vous pouvez l'obtenir sur notre site web à : www.artsmontreal.org.

10. LISTE DES DIFFUSEURS MUNICIPAUX DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Cette liste vous donne les coordonnées détaillées des diffuseurs culturels de toute l'île de Montréal.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez la liste des diffuseurs *. Le document s'intitule : **liste_diffuseurs_08-09.pdf**.

Ou si vous êtes actuellement en ligne, veuillez cliquer sur ce lien :

http://www.artsmontreal.org/doctournees/liste_diffuseurs_08-09.pdf

Pour tout problème de transfert électronique, veuillez communiquer avec Gilles Chamberland au 514 280-3023 ou par courriel à : gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca

Le **28 août prochain**, à la Place des Arts, nous lancerons officiellement le Conseil des arts de Montréal en tournée – saison 2008-2009. Nous annoncerons alors l'organisme ayant remporté le concours « Le choix du public » pour la saison 2007-2008 et les prix s'y rattachant. Vous recevrez ultérieurement les détails relatifs à cet événement, nous espérons que vous serez des nôtres.

Je demeure disponible si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Vous pouvez me rejoindre au (514) 280-3585 ou m'écrire à l'adresse suivante : mnikquette.p@ville.montreal.qc.ca.

Merci et bonne tournée !

Michel Niquette
Coordonnateur du programme de tournées
Mars 2008